

2025 Guide

investir

Des conseils clés pour
votre santé financière



FINANCIÈRE
BANQUE NATIONALE
GESTION DE PATRIMOINE



Pour vos questions,
on est là.

Table des matières

Principes de base en investissement

Pourquoi diversifier ses placements ?	04
À quel âge faut-il commencer à épargner pour la retraite ?	05
Laissez-vous les émotions guider vos choix ?	06
Quel est l'impact des fluctuations financières sur votre portefeuille ?	07
Devez-vous conserver vos investissements lors de fluctuations boursières ?	08
Combien de fois avez-vous eu raison en synchronisant les marchés ?	09
Faut-il maintenir le cap sur vos objectifs ?	10
La stratégie d'échelonnement des échéances en fonction de vos besoins	11
Rembourser vos dettes ou épargner : quelle option choisir ?	12
Des régimes enregistrés pour vos besoins	13

Épargner pour les études

Avez-vous un plan pour les études de vos enfants ?	15
Profitez-vous pleinement des subventions gouvernementales ?	16
Comment fonctionne le REEE ?	17
Pourquoi épargner tôt dans un REEE ?	18

Épargner pour un projet

Avez-vous un plan d'épargne clair pour réaliser votre projet ?	20
Comment planifier un projet ?	21
Comment fonctionne l'épargne systématique ?	22

Santé financière

Avez-vous assez d'argent pour couvrir les imprévus ?	24
10 conseils pour une bonne santé financière	25
Comment établir un fonds d'urgence ?	26

Avez-vous pensé à la gestion des risques ?	27
Révisiez-vous votre plan d'assurance à l'occasion ?	28
Comment distinguer vos différents besoins d'assurance ?	29

Épargner pour la retraite

Êtes-vous prêt·e pour la retraite ?	31
Avez-vous commencé à planifier votre retraite ?	32
Avez-vous pris en compte ces 5 risques de la retraite ?	33
REER, CELI ou CELIAPP ?	34
Quelles sont les sources de revenu principales à la retraite ?	35
Avez-vous établi une stratégie de décaissement ?	36
Quand retirer la rente du RRQ/RPC et la PSV ?	37
Décès sans testament : qui hérite ?	38

Nos solutions en gestion de patrimoine

Un·e conseiller·ère présent·e à chaque moment important de votre vie	40
Profitez de la gestion déléguée	41
Connaissez-vous votre profil d'investisseur·euse ?	42

LÉGENDE

-  Page précédente
-  Page suivante
-  Agrandir l'image
-  Information supplémentaire
-  Bouton rouge en bas de page : lien vers un site informatif externe
-  Bouton blanc en bas de page : lien vers une page du Guide investir





Principes de **base** en **investissement**

Pourquoi diversifier ses placements ?	04
À quel âge faut-il commencer à épargner pour la retraite ?	05
Laissez-vous les émotions guider vos choix ?	06
Quel est l'impact des fluctuations financières sur votre portefeuille ?	07
Devez-vous conserver vos investissements lors de fluctuations boursières ?	08
Combien de fois avez-vous eu raison en synchronisant les marchés ?	09
Faut-il maintenir le cap sur vos objectifs ?	10
La stratégie d'échelonnement des échéances en fonction de vos besoins	11
Rembourser vos dettes ou épargner : quelle option choisir ?	12
Des régimes enregistrés pour vos besoins	13



Pourquoi diversifier ses placements ?



Les différents types d'actifs ne subissent pas les mêmes fluctuations. Il arrive souvent que les obligations soient en hausse lorsque les actions sont en baisse. Plus vous diversifiez les types d'actifs dans votre portefeuille, plus vous diminuerez les risques associés à la volatilité des marchés.

Rendements annuels par catégorie d'actifs en monnaie locale (2008 à 2024)

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
8,3	52,0	17,6	10,0	16,0	41,3	23,9	21,6	21,1	28,7	4,2	24,8	16,6	27,6	-4,0	22,9	36,4
6,1	35,1	13,0	4,6	15,3	31,7	14,1	19,5	8,1	17,4	1,9	22,9	16,3	25,1	-5,8	19,5	28,7
-14,9	15,6	9,5	4,6	14,2	31,6	11,8	17,7	7,7	16,4	1,3	20,9	14,8	18,0	-7,8	15,7	21,7
-21,2	15,0	9,1	1,0	13,4	14,9	10,6	6,7	7,0	13,8	-0,7	16,5	9,8	11,1	-10,1	12,1	17,9
-27,3	12,5	7,3	-4,6	8,6	13,0	9,1	3,6	4,7	9,7	-1,5	15,6	8,6	10,8	-11,5	11,8	16,6
-28,8	7,4	6,9	-8,7	7,2	4,3	7,0	2,6	1,5	9,1	-5,6	12,9	6,4	-0,9	-12,0	7,3	13,8
-33,0	5,2	3,5	-9,5	3,7	1,8	4,1	2,4	0,9	2,7	-6,5	7,0	5,6	-2,7	-12,2	6,4	5,7
-41,4	4,6	2,6	-16,1	2,1	-1,5	3,0	-8,3	-2,0	0,3	-8,9	3,0	5,2	-3,1	-13,9	4,9	4,1

► Cliquez sur les chiffres du tableau pour voir le nom des actifs correspondants.

- Actions canadiennes
- Actions américaines
- Actions mondiales
- Marchés émergents
- Actions internationales
- Obligations canadiennes
- Profil Équilibré*
- Obligations canadiennes courte durée

* Le profil Équilibré est représenté par la composition des indices suivants : 40 % FTSE TMX Univers, 21 % S&P/TSX, 21 % S&P 500 (\$ CA), 12 % MSCI EAFE (\$ CA), 6 % MSCI EM (\$ CA).
Source : Bureau du chef des placements (données via Refinitiv), du 1^{er} janvier au 31 décembre.



À quel âge faut-il commencer à épargner pour la retraite ?

Bases

Études

Projet

Santé financière

Retraite

Solutions



Plus vous commencez tard, plus le montant de la contribution annuelle devra être important. Par exemple, si vous commencez à économiser pour votre retraite à 50 ans, il est possible que vous deviez mettre de côté plus de 50 % de votre revenu annuel brut. Atteignez vos objectifs facilement en débutant le plus tôt possible.

Contribution annuelle requise pour l'accumulation d'un montant cible à 65 ans

- Début à 30 ans
Contribution 18,00 % du revenu brut
- Début à 40 ans
Contribution 27,64 % du revenu brut
- Début à 50 ans
Contribution 50,39 % du revenu brut



ASTUCE!

Une bonne façon de réussir à atteindre vos objectifs est de mettre en place l'épargne systématique.



Épargne
systématique

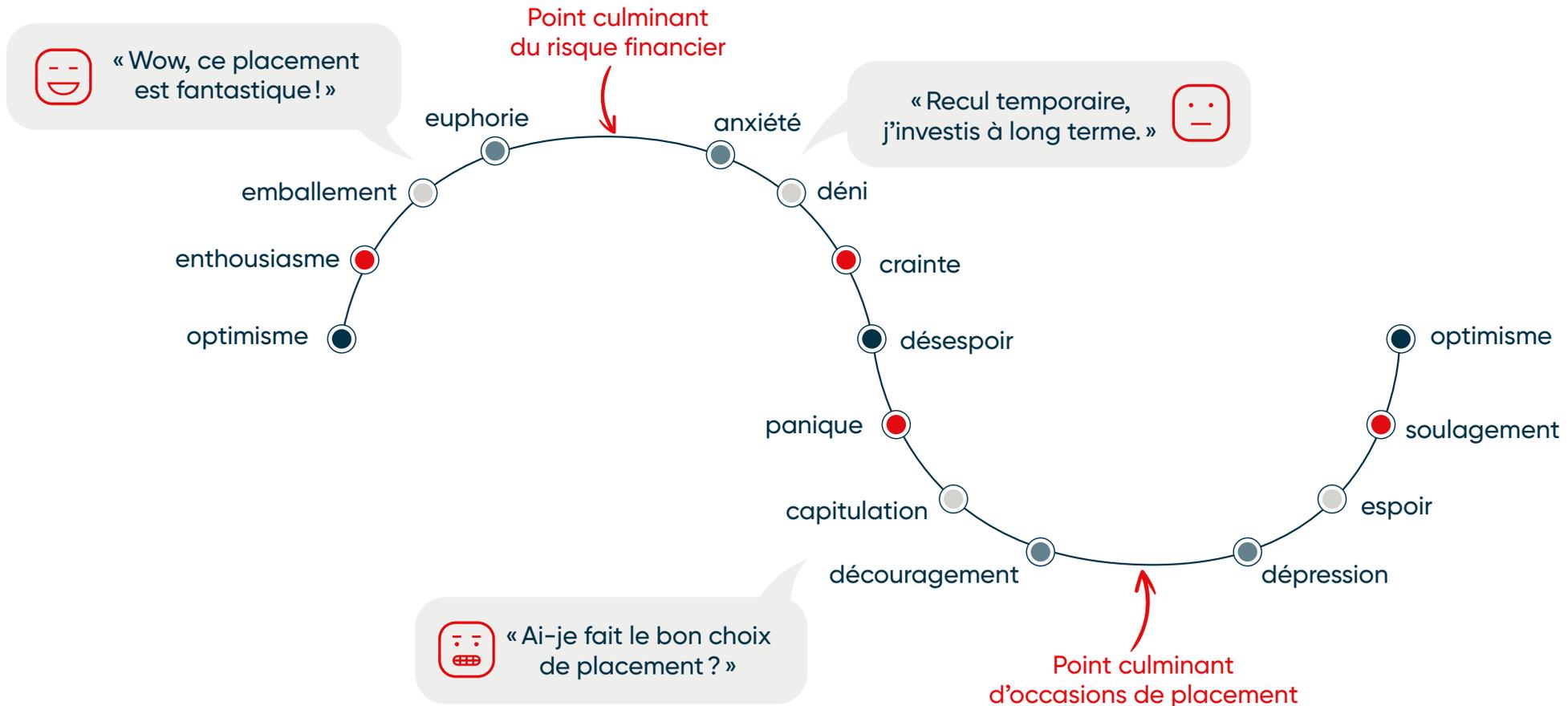
Hypothèse : contribution annuelle au REER d'une personne ayant un salaire de 50 000 \$, qui augmente de 2 % par année. Rendement annuel effectif de 3,75 %.



Laissez-vous les émotions guider vos choix ?



Les émotions peuvent vous faire prendre des décisions précipitées par rapport à vos placements. Pour ne pas laisser libre cours à vos émotions, identifiez les cas de figure (correction du marché, chute de la valeur d'un titre, etc.) où vous risquez d'adopter un comportement irrationnel pour mieux désamorcer la situation.



Quel est l'impact des fluctuations financières sur votre portefeuille ?

Bases

Études

Projet

Santé financière

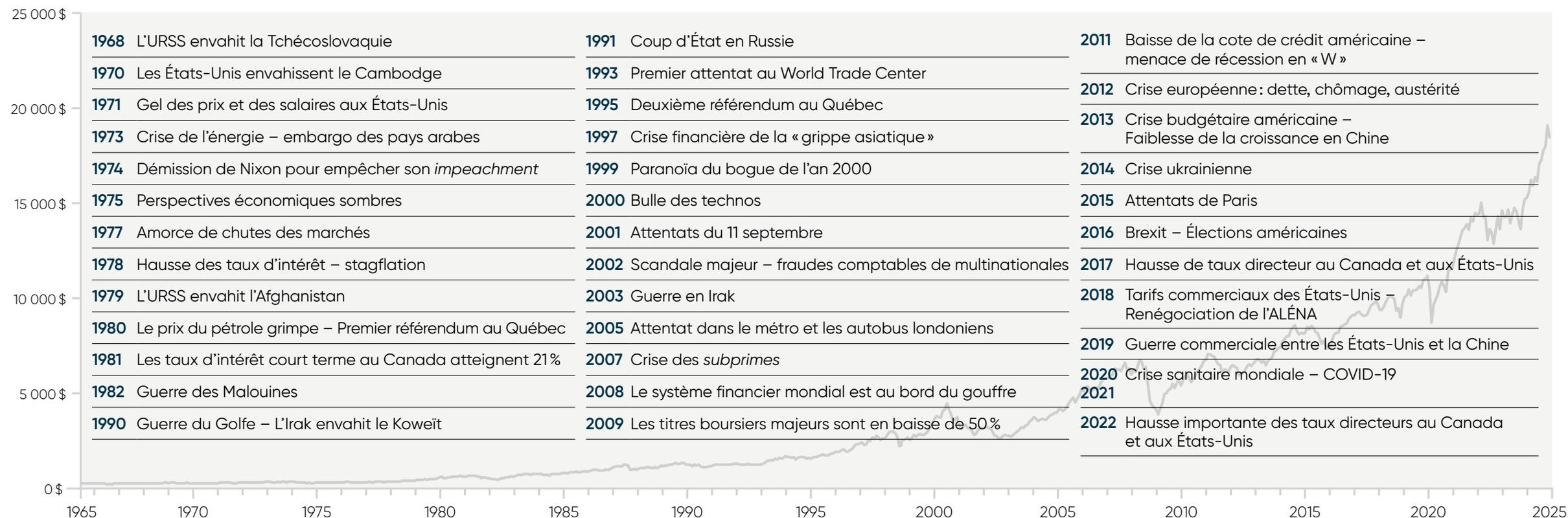
Retraite

Solutions



Malgré des baisses momentanées lors de crises, le graphique ci-dessous illustre bien que la tendance à long terme est à la hausse.

Croissance de 100 \$ investis dans l'indice rendement total S&P/TSX



Source: Bureau du chef des placements (données via Refinitiv). Rendement total de l'indice composé S&P/TSX du 31 août 1965 au 31 décembre 2024. Pour plus d'information sur les changements de l'indice, consultez [tsx.com](https://www.tsx.com).



Devez-vous conserver vos investissements lors de fluctuations boursières ?



Comme le dicton le dit, une image vaut mille mots. Vous constaterez dans le graphique ci-dessous que lors de la crise financière de 2008, les personnes qui ont conservé leurs investissements sur le marché ont obtenu un bien meilleur rendement sur 10 ans que celles qui ont retiré leurs actifs temporairement.

- Rester investi-e dans le marché
- Quitter le marché et réinvestir 1 an plus tard
- Quitter le marché et investir en liquidités
- Récession

Source : Bureau du chef des placements (données via Refinitiv, Banque du Canada, Institut C.D. Howe). Rendement total de l'indice composé S&P/TSX du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2024. Toutes les valeurs représentées sont en dollars canadiens. Les rendements passés ne garantissent pas les rendements futurs. Ce graphique ne sert qu'à des fins d'illustration et n'est pas indicatif d'un quelconque placement. Un investissement ne peut pas être effectué directement dans un indice. Marché : S&P/TSX.



Combien de fois avez-vous eu raison en synchronisant les marchés ?

Bases

Études

Projet

Santé financière

Retraite

Solutions



Ce qui fait une réelle différence sur le long terme, c'est la fréquence de l'épargne et le passage du temps, bien plus que la synchronisation avec les marchés boursiers.

- Achetant au creux de l'année
- Achetant au début de chaque mois (investissement systématique mensuel)
- Achetant au sommet de l'année

* Taux de rendement annualisé pondéré selon la valeur monétaire.

Source : Bureau du chef des placements (données via Refinitiv), de décembre 1990 à décembre 2024.





Toutes les catégories d'actifs subissent des variations au fil du temps, mais à long terme, elles tendent à évoluer de façon positive. Peu importe la composition de votre portefeuille, l'important est de garder le cap sur vos objectifs et de penser à long terme.

Source : Bureau du chef des placements (données via Refinitiv, Banque Nationale du Canada). Rendement total de l'indice composé S&P/TSX du 30 septembre 1977 au 31 décembre 2024. Pour plus d'information sur les changements de l'indice, consultez [tsx.com](https://www.tsx.com).



La stratégie d'échelonnement des échéances en fonction de vos besoins



Investir dans plusieurs CPG d'échéances différentes vous permet d'anticiper les fluctuations de taux d'intérêt tout en ayant accès à une partie de votre capital annuellement et de bénéficier de taux à long terme plus avantageux.

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	
Placement initial 30 000 \$	5 000 \$	Solutions de liquidités										
	5 000 \$	CPG 1 an	CPG 5 ans					CPG 5 ans				
	5 000 \$	CPG 2 ans		CPG 5 ans					CPG 5 ans			
	5 000 \$	CPG 3 ans			CPG 5 ans					CPG 5 ans		
	5 000 \$	CPG 4 ans				CPG 5 ans					CPG 5 ans	
	5 000 \$	CPG 5 ans					CPG 5 ans					

Échelonnement PLUS

L'ajout de CPG liés aux marchés BNC à chaque stratégie permet d'augmenter votre potentiel de rendement grâce à l'exposition à un portefeuille composé d'actions diversifiées ou d'un indice de référence constitué de titres à faible volatilité.



Rembourser vos dettes ou épargner : quelle option choisir* ?



Après avoir remboursé vos dépenses obligatoires (ex. : paiement minimum, paiement hypothécaire, RAP, etc.), quoi faire avec votre surplus d'argent ?

1 Accumulez un fonds d'urgence

2 Optimisez les subventions pour les études de vos enfants

3 Accélérez le remboursement de vos dettes

OU

4 Maximisez vos contributions REER et CELI

5 Il vous reste des fonds après les priorités 1 à 4 ?

 REER, CELI ou CELIAPP ?

 REEE

 Nos solutions d'investissement

* Note : Ces priorités représentent celles d'une majorité de client-e-s, mais elles s'ajusteront en fonction de la situation de chacun-e.





Saviez-vous que le gouvernement offre des incitatifs avec plusieurs avantages pour vous permettre de faire fructifier votre argent pour réaliser vos projets et rêves ? Découvrez les différents régimes tels que :

CELIAPP

Achat de votre première propriété

REEE

Études de vos enfants

REER

Votre retraite

CELI

Vos projets et rêves

AVANTAGES

- | | | | |
|--|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">› Réduction du revenu imposable› L'argent et les gains réalisés fructifient à l'abri de l'impôt | <ul style="list-style-type: none">› Subventions gouvernementales› L'argent et les gains réalisés fructifient à l'abri de l'impôt | <ul style="list-style-type: none">› Réduction du revenu imposable› L'argent et les gains réalisés fructifient à l'abri de l'impôt | <ul style="list-style-type: none">› L'argent et les gains réalisés fructifient à l'abri de l'impôt› Retraits non imposables |
|--|---|--|--|

BON À SAVOIR

Pour avoir le droit de cotiser, vous ne devez pas avoir vécu dans une propriété admissible, dont vous ou votre partenaire avez été propriétaire cette année ou les quatre dernières années.

Avec le REEE, votre épargne est aussi bonifiée d'un montant pouvant aller de 20 % à 40 % par année grâce aux différentes subventions gouvernementales telles que la subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE).

Le régime d'accès à la propriété (RAP) vous permet de retirer jusqu'à 60 000 \$ de votre REER sans payer d'impôt pour acheter une première propriété.

Il est possible de retirer de l'argent de son CELI pour n'importe quel type de projet, à court ou moyen terme.

Pour profiter des avantages fiscaux des différents comptes d'épargne, vous devez avoir une résidence fiscale au Canada. Autrement dit, vous devez être un·e résident·e canadien·ne, permanent·e ou temporaire, aux fins de l'impôt. Vous devez également avoir un numéro d'assurance sociale (NAS).



Pour plus d'informations sur les comptes et régimes enregistrés, consulter bnc.ca/epargne





Épargner pour les **études**

Avez-vous un plan pour les études de vos enfants ?	15
Profitez-vous pleinement des subventions gouvernementales ?	16
Comment fonctionne le REEE ?	17
Pourquoi épargner tôt dans un REEE ?	18





LE SAVIEZ-VOUS ?

- › Les frais de scolarité moyens pour un·e étudiant·e à temps plein au premier cycle au Canada



étaient de **8 519 \$** pour l'année scolaire 2024-2025¹.

- › Les cotisations annuelles moyennes versées aux REEE des enfants recevant la SCEE sont de **1 764 \$**; et les retraits annuels moyens des REEE par étudiant·e en 2021 étaient de **10 115 \$**².



- › Un·e diplômé·e postsecondaire sur deux a une dette d'études lors de l'obtention de son diplôme³.



Des pistes de réflexion

Comment vos enfants peuvent-ils payer leurs études s'ils n'ont pas entre 10 000 \$ et 15 000 \$ par an ?

- › Prévoyez-vous participer au paiement des études postsecondaires de vos enfants ?
- › Quelle portion des études de vos enfants pensez-vous payer ?
- › Comment et combien épargnez-vous pour les études de vos enfants ?

- › Quel genre d'études souhaiteriez-vous pour vos enfants ?
- › Où vos enfants souhaitent-ils étudier, et dans quel programme ?
- › Profitez-vous pleinement des subventions gouvernementales ?
- › Est-ce que vos enfants vivront chez vous, dans une résidence d'étudiant·e-s ou ailleurs lors de leurs études ?
- › Avez-vous estimé les coûts à prévoir selon le niveau d'études, les besoins en hébergement, etc. ?
- › Est-ce que vos enfants pourront bénéficier de prêts et bourses ou de revenus d'un emploi à temps partiel ?

Sources : 1. Statistique Canada. Tableau 37-10-0121-01, *Droits de scolarité et frais supplémentaires obligatoires des étudiants canadiens selon le niveau d'études*. Reproduit et diffusé « tel quel » avec la permission de Statistique Canada. 2. Programme canadien pour l'épargne-études – *Rapport statistique annuel de 2021*. 3. GALARNEAU, D. et GIBSON, L. (2020). « Tendances de l'endettement des diplômés postsecondaires au Canada : résultats de l'Enquête nationale auprès des diplômés de 2018 ». *Regards sur la société canadienne*, août, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.



Faire un budget



Subventions gouvernementales



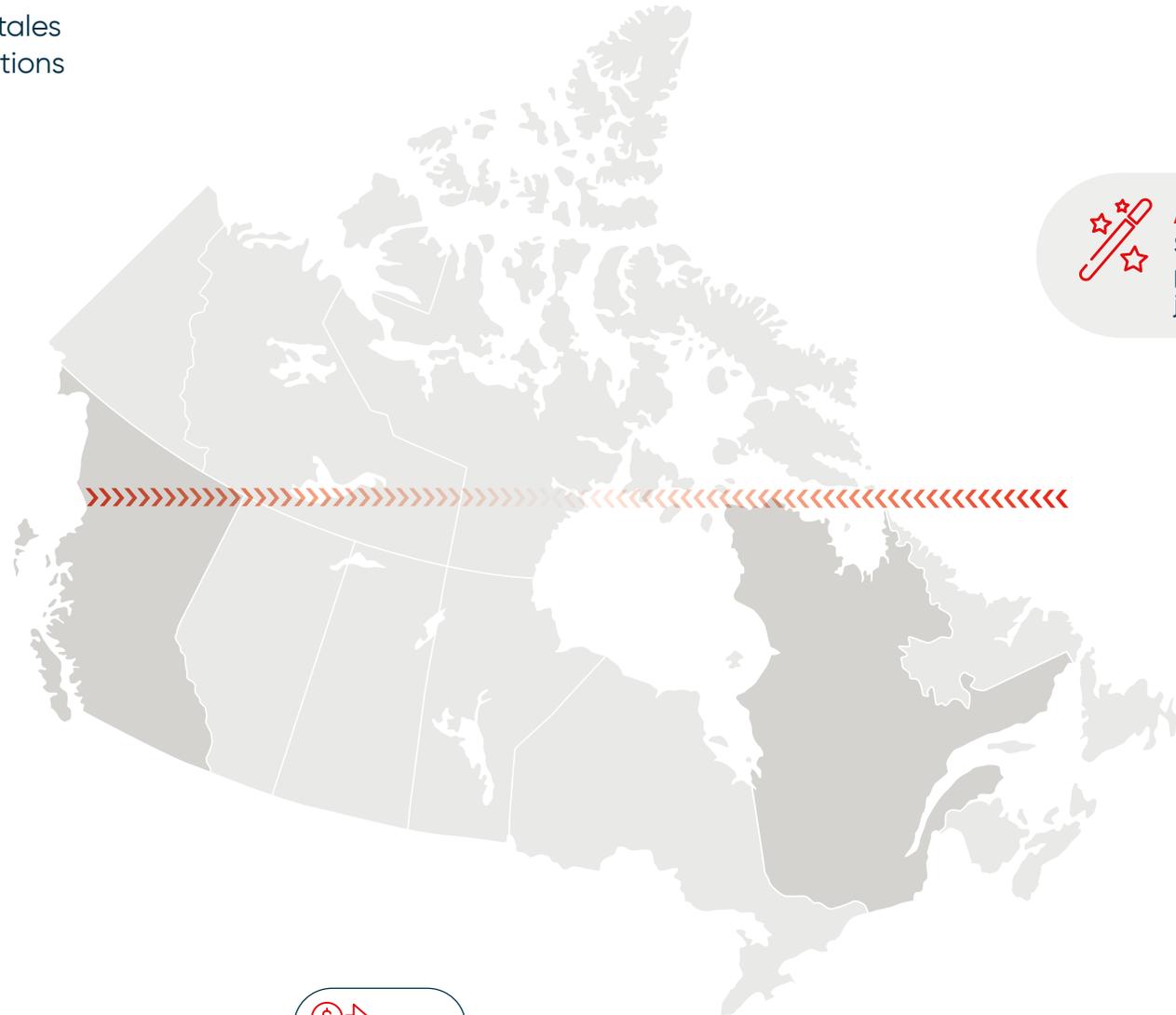
REEE



Profitez-vous pleinement des subventions gouvernementales ?



Plusieurs subventions gouvernementales existent pour maximiser les contributions au REEE.



ASTUCE!

Saviez-vous que le gouvernement fédéral peut subventionner les études de vos enfants jusqu'à concurrence de 7 200 \$?





Le REEE est un régime d'épargne enregistré qui vous permet d'économiser pour les études postsecondaires de vos enfants à l'abri de l'impôt. Votre épargne est aussi bonifiée d'un montant pouvant aller de 20 % à 40 % par année grâce aux subventions gouvernementales. Si vous avez ouvert votre REEE tardivement, ou si vous n'épargnez pas chaque année, le montant inutilisé peut être reporté et rattrapé une année à la fois.

Qui peut cotiser ?	<ul style="list-style-type: none">› Résident·e·s canadien·ne·s âgé·e·s d'au moins 18 ans› Détenant un numéro d'assurance sociale
Qui en bénéficie ?	<ul style="list-style-type: none">› Résident·e·s canadien·ne·s› Détenant un numéro d'assurance sociale
Âge limite des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">› Régime familial : dernière cotisation faite avant le 31^e anniversaire du ou de la bénéficiaire› Régime individuel : dernière cotisation avant la fin de la 31^e année après l'ouverture du régime
Cotisations maximales	<ul style="list-style-type: none">› 50 000 \$ par bénéficiaire pour la durée du régime
Fin du régime	<ul style="list-style-type: none">› Le REEE doit être fermé avant le 31 décembre de la 35^e année suivant l'ouverture du régime.

Avantages fiscaux

Fonctionnement des versements

Qu'arrive-t-il si l'enfant ne poursuit pas ses études ?



Pourquoi épargner tôt dans un REEE ?



Subventions gouvernementales





Il est recommandé d'entreprendre l'investissement dans un REEE dès la naissance de votre enfant pour bénéficier des subventions offertes et établir une stratégie de placement solide. Plus tôt vous investissez, plus vous favorisez la croissance de vos investissements.

Investissement annuel de 2 500\$ dans un REEE à un taux de rendement de 3,75%*

- À la naissance
- À 5 ans
- À 10 ans
- À 15 ans

La Subvention canadienne pour l'épargne-études a été ajoutée aux cotisations annuelles.



ASTUCE!

Investir un petit montant chaque mois est plus facile que d'investir une grosse somme par année.



Épargne
systématique

* Les données présentées dans ce graphique constituent des hypothèses seulement et servent à illustrer les avantages que peut présenter l'investissement dans un REEE dans des conditions identiques.





Épargner pour un **projet**

Avez-vous un plan d'épargne clair pour réaliser votre projet ?

20

Comment planifier un projet ?

21

Comment fonctionne l'épargne systématique ?

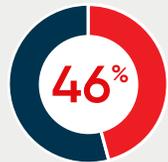
22



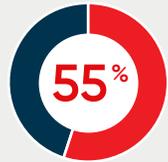


LE SAVIEZ-VOUS ?

› 65% des Canadien·ne·s prévoient effectuer une dépense ou un achat important au cours des 3 prochaines années¹.



› 46% des Canadien·ne·s considèrent qu'épargner plus les aide à réduire le stress².



› Plus de la moitié (55%) des Canadien·ne·s auraient pensé à changer d'emploi en 2021³.

Des pistes de réflexion

Quel projet à court, moyen ou long terme souhaitez-vous réaliser ?
Qu'avez-vous mis en place pour le réaliser ?

- › Avez-vous prévu acheter une maison prochainement ?
- › Rêvez-vous d'acheter une résidence secondaire ?
- › Pensez-vous retourner aux études ou prendre une année sabbatique ?

- › Quel est votre budget annuel pour voyager ou prendre des vacances ?
- › Prévoyez-vous des travaux ou l'aménagement de votre cour extérieure ?
- › Si vous gagniez 10 000 \$ à la loterie demain matin, que feriez-vous ?
- › Avez-vous l'intention de rénover votre demeure ?
- › Planifiez-vous un mariage dans les années à venir ?
- › Pensez-vous adopter un animal prochainement ?



Comment planifier un projet

Sources : 1. *Enquête canadienne sur les capacités financières (ECCF) de 2019*, Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC).
2. *FP Canada – 2022 Financial Stress Index*.
3. Sondage Léger commandé par la firme Allstate du Canada, compagnie d'assurance, réalisé du 29 octobre au 1^{er} novembre 2021.





Exemples de projets



Court terme

- › Partir en voyage
- › Planifier votre mariage
- › Rembourser vos dettes



Moyen terme

- › Amasser une mise de fonds pour l'achat d'une maison
- › Rénover votre maison
- › Prendre une année sabbatique



Long terme

- › Économiser pour les études
- › Acquérir une résidence secondaire
- › Planifier votre retraite

1

Définissez vos projets et vos objectifs d'épargne

2

Déterminez l'horizon de temps de chaque projet

3

Classez vos projets par ordre de priorité

4

Profitez des solutions à votre disposition (RAP, REEP, CELIAPP)

5

Sélectionnez les solutions d'investissement en fonction de vos objectifs



ASTUCE!

Investir un petit montant chaque mois est plus facile que d'investir une grosse somme par année.



Épargne systématique



Épargner pour les études de vos enfants



Épargner pour votre retraite



Nos solutions d'investissement



Comment fonctionne l'épargne systématique ?



L'épargne systématique consiste à programmer le prélèvement automatique d'un montant à une certaine fréquence. Par exemple, vous pouvez décider de mettre de côté 25 \$ par semaine pour une durée indéterminée, ou bien 100 \$ par mois pendant un an.

Comptes admissibles	Solutions d'investissement admissibles	Contribution minimale
<ul style="list-style-type: none">› Compte d'épargne› REEE› CELI*› REER› CELIAPP	<ul style="list-style-type: none">› Compte d'épargne à intérêt élevé› Solutions de liquidités› Fonds communs	25 \$

Évolution de la valeur d'un portefeuille selon le montant d'épargne mensuelle



4 bonnes raisons d'utiliser l'épargne systématique

- ✓ **C'est avantageux** : plus tôt vous commencez, plus vite le montant augmente.
- ✓ **C'est accessible** : épargnez de petits montants, c'est plus facile qu'une grosse somme d'un coup.
- ✓ **C'est simple** : programmez les prélèvements automatiques une seule fois, et c'est fait!
- ✓ **C'est pratique** : choisissez la fréquence et le montant qui vous conviennent.

Hypothèse : calcul basé sur un rendement effectif de 3,75 %.

* Un investissement initial minimum de 1 000 \$ est requis lors de l'ouverture, et ce, avant même de prendre un investissement systématique.





Santé

financière

Avez-vous assez d'argent pour couvrir les imprévus ?	24
10 conseils pour une bonne santé financière	25
Comment établir un fonds d'urgence ?	26
Avez-vous pensé à la gestion des risques ?	27
Réviser-vous votre plan d'assurance à l'occasion ?	28
Comment distinguer vos différents besoins d'assurance ?	29





LE SAVIEZ-VOUS ?

 › 1/3 des Canadien·ne·s n'a pas de fonds d'urgence couvrant l'équivalent de 3 mois de dépenses¹.

› 54 % des Canadien·ne·s disent vivre d'un chèque de paie à l'autre².



› 78 % des Canadien·ne·s affirment que leurs finances personnelles ont empiré en raison de l'inflation².



Des pistes de réflexion

L'Institut québécois de la planification financière, FP Canada ainsi que le gouvernement du Canada suggèrent qu'un fonds d'urgence devrait représenter **3 à 6 mois de vos dépenses mensuelles**.

- › Savez-vous à combien s'élèvent vos dépenses mensuelles ?
- › Avez-vous un fonds d'urgence ?
- › Est-ce que votre fonds d'urgence équivaut à 3 à 6 mois de vos dépenses mensuelles ?

- › Qu'arriverait-il si vous aviez des problèmes de santé vous empêchant de travailler ?
- › Que se passerait-il si on vous enlevait 1 000 \$ demain matin ?
- › Quelle est votre source immédiate de fonds en cas d'imprévus ?
- › Auriez-vous les moyens de déboursier 3 000 \$ en réparations de votre voiture demain matin ?
- › Que feriez-vous si vous perdiez votre emploi ?
- › Si vous avez un animal, avez-vous les fonds suffisants pour couvrir une visite d'urgence chez le vétérinaire ?



Personne n'est à l'abri de problèmes financiers. Une mauvaise planification ou un coup dur comme un divorce, la maladie ou le chômage peut tout faire basculer. Besoin d'aide? Voici 10 conseils pour vous guider.



Votre conseiller-ère est là pour vous conseiller dans l'établissement d'un plan financier.

Vous préférez le faire de façon autonome? Aucun souci, notre site [bnc.ca/conseils](https://www.bnc.ca/conseils) est là pour vous accompagner!

1 Analysez votre situation

2 Faites votre budget et suivez-le

3 Maîtrisez vos dettes

6 Achetez de manière avertie

5 Améliorez votre dossier de crédit

4 Réduisez vos dépenses

10
Le fonds d'urgence

7 Faites le point avec votre conseiller-ère

8 Augmentez vos revenus

9 Soyez réaliste



Un fonds d'urgence est un montant d'argent que vous mettez de côté pour faire face aux imprévus. Il ne faut pas confondre les dépenses imprévues avec les dépenses occasionnelles comme les achats de la rentrée scolaire, l'achat de pneus d'hiver ou même les dépenses du temps des fêtes. Ces dépenses occasionnelles devraient déjà être planifiées dans votre budget.

1

Faites un budget

2

Ouvrez un compte d'épargne

3

Épargnez un petit montant régulièrement

4

Profitez des entrées d'argent supplémentaires

5

Utilisez votre fonds d'urgence pour les bonnes raisons



Faire un budget

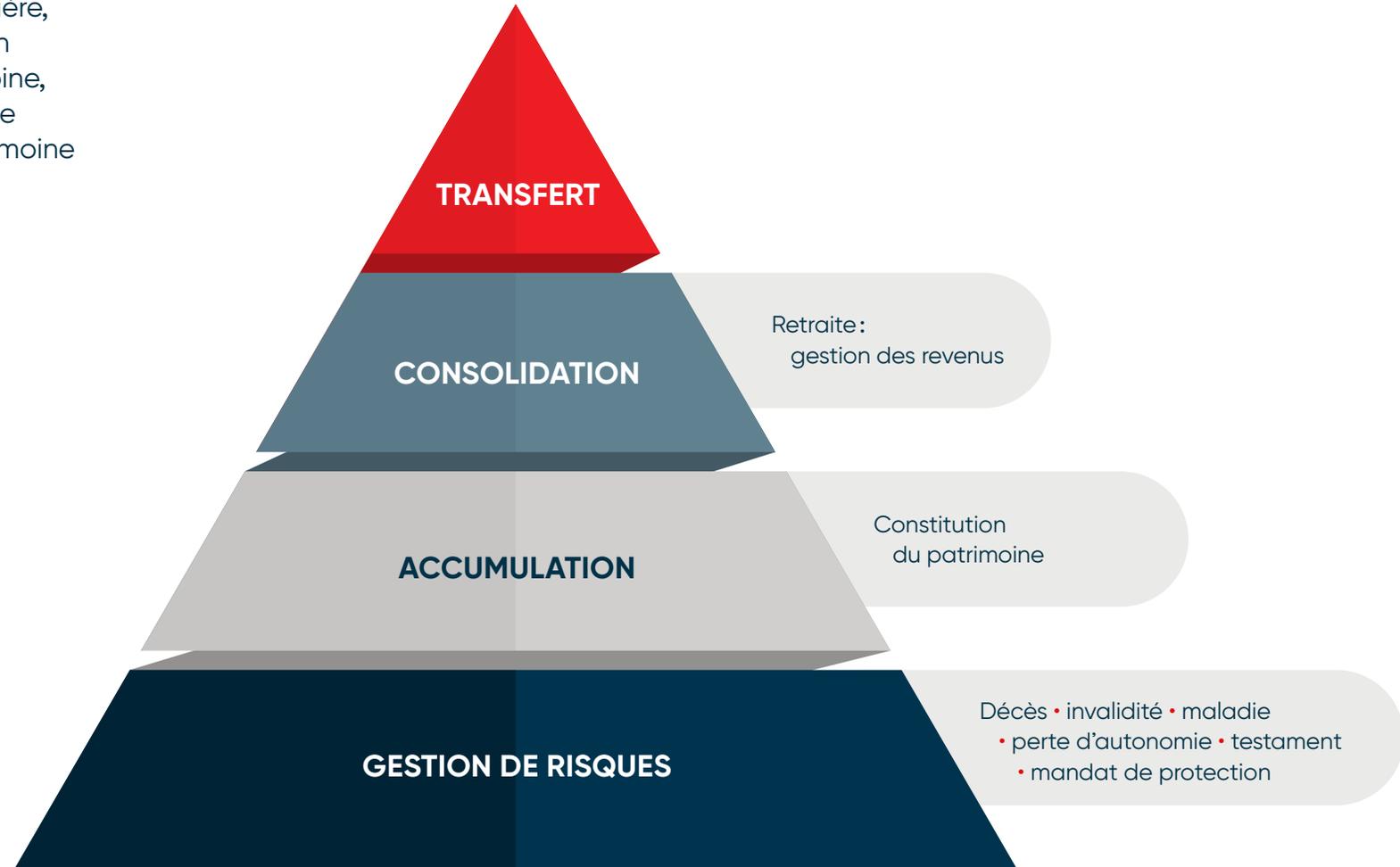


Découvrir l'épargne systématique





Dans le cadre de votre planification financière, pensez à intégrer la gestion des risques afin de faciliter l'accumulation de votre patrimoine, de maintenir votre niveau de vie à la retraite et de transmettre une partie de votre patrimoine à votre décès.



Besoins
d'assurance



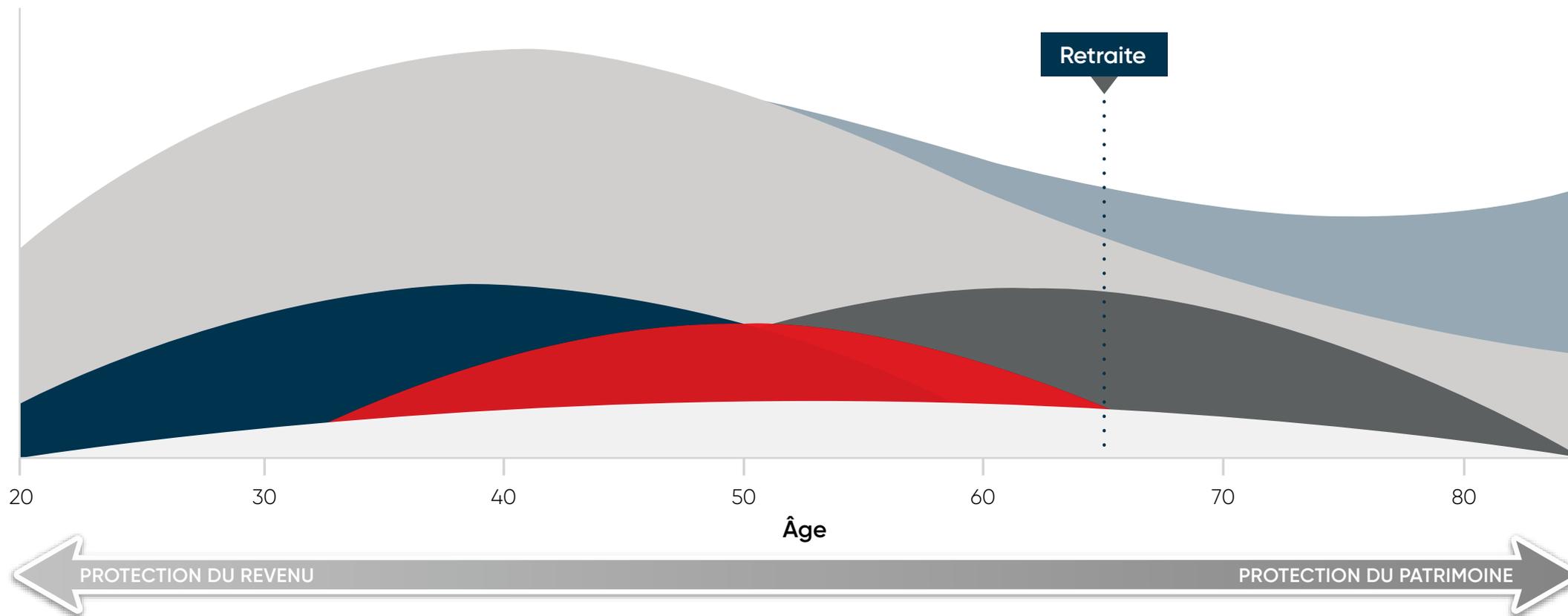
Décès sans testament:
qui hérite ?



Révissez-vous votre plan d'assurance à l'occasion ?



Les besoins en assurance varient avec l'âge. Il est important de réviser ses protections d'assurance afin de s'assurer qu'elles sont toujours adéquates.



Gestion des risques



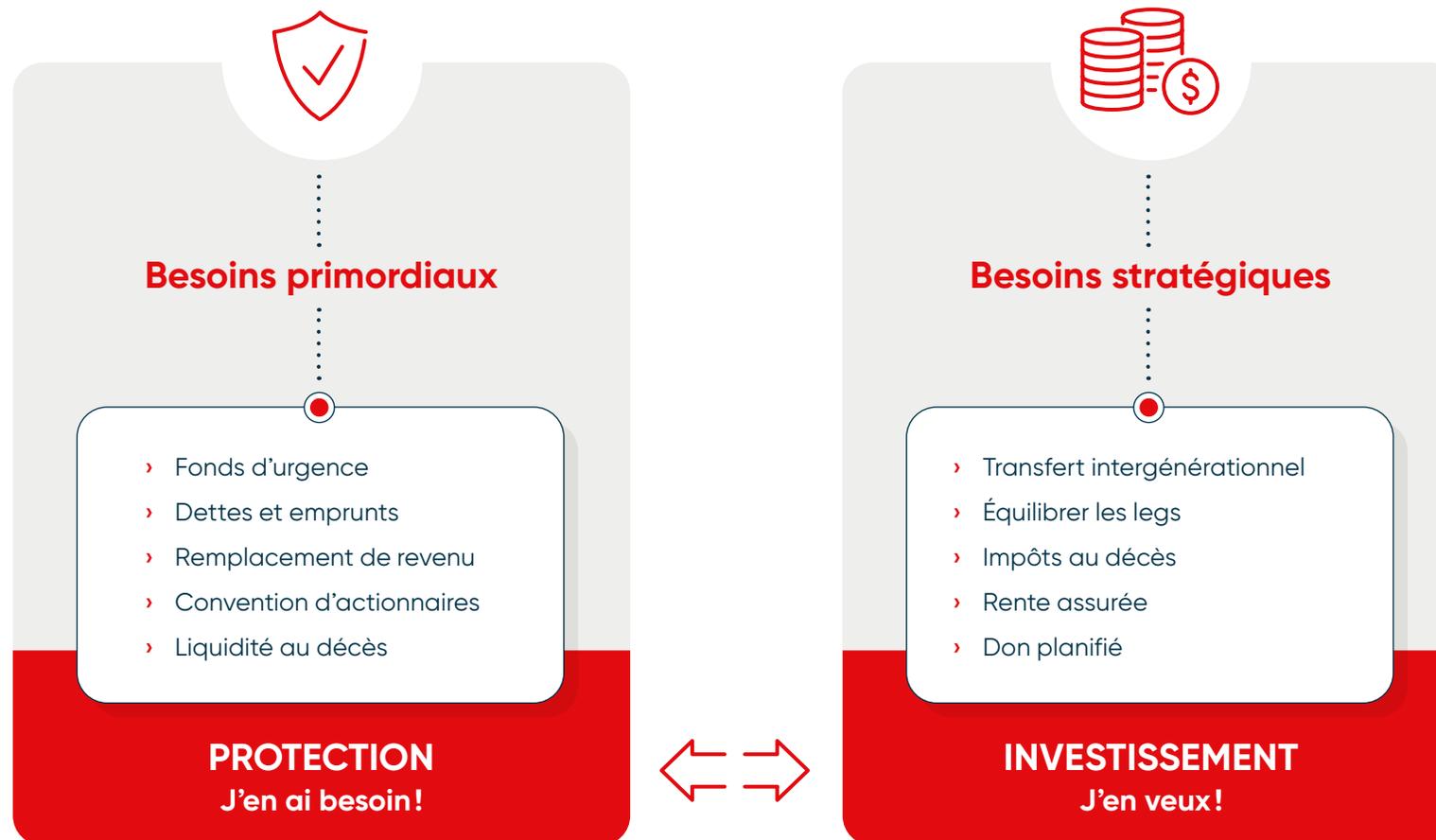
Décès sans testament : qui hérite ?

Les données présentées dans ce graphique constituent des hypothèses seulement et servent à illustrer les différents types de protections d'assurance disponibles.

Comment distinguer vos différents besoins d'assurance ?



Prenez le temps de bien analyser vos protections d'assurance en distinguant les caractéristiques entre les besoins **primordiaux** ou **stratégiques**.





Épargner pour la **retraite**

Êtes-vous prêt·e pour la retraite ?	31
Avez-vous commencé à planifier votre retraite ?	32
Avez-vous pris en compte ces 5 risques de la retraite ?	33
REER, CELI ou CELIAPP ?	34
Quelles sont les sources de revenu principales à la retraite ?	35
Avez-vous établi une stratégie de décaissement ?	36
Quand retirer la rente du RRQ/RPC et la PSV ?	37
Décès sans testament : qui hérite ?	38





LE SAVIEZ-VOUS ?



› 67% des Canadien·ne·s interrogé·e·s estiment avoir pris du retard dans leur épargne-retraite¹.

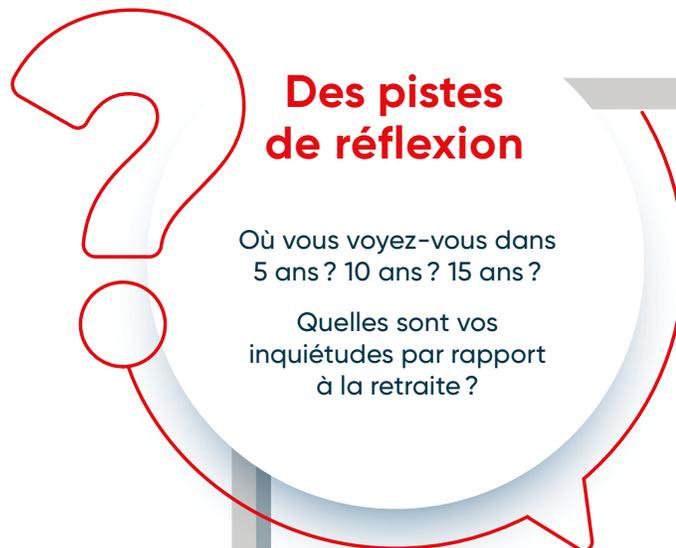
› 72% des Canadien·ne·s qui travaillaient avec un·e conseiller·ère en février 2023



estimaient que leur bien-être financier était bon ou excellent (7 ou plus sur 10), **contre 48% des ménages qui ne travaillaient pas avec un·e conseiller·ère**².



› 54% des Canadien·ne·s n'ont pas de plan de retraite¹.



Des pistes de réflexion

Où vous voyez-vous dans 5 ans ? 10 ans ? 15 ans ?

Quelles sont vos inquiétudes par rapport à la retraite ?

- › Où vivrez-vous à votre retraite : dans votre maison, chez vos enfants, dans une résidence pour personnes âgées ?
- › Avez-vous révisé vos protections d'assurance ?
- › Que feriez-vous en cas de perte d'autonomie ?

- › À quel âge pensez-vous prendre votre retraite ? Avez-vous évalué votre espérance de vie ?
- › Quel train de vie désirez-vous avoir ? Avez-vous fait un budget pour votre retraite ?
- › Quelle incidence auront les impôts sur votre revenu ? Qu'avez-vous planifié afin de payer le moins d'impôt possible à la retraite ?
- › Avez-vous déjà évalué s'il était plus avantageux d'investir dans un CELI pour votre retraite ?
- › Avez-vous planifié votre succession ?
- › Avez-vous une bonne idée de vos revenus à la retraite (régime de retraite, RPC/RRQ, emploi à temps partiel, revenus locatifs, épargne, etc.) ?



Planifier votre retraite



5 risques de la retraite



REER, CELI ou CELIAPP ?

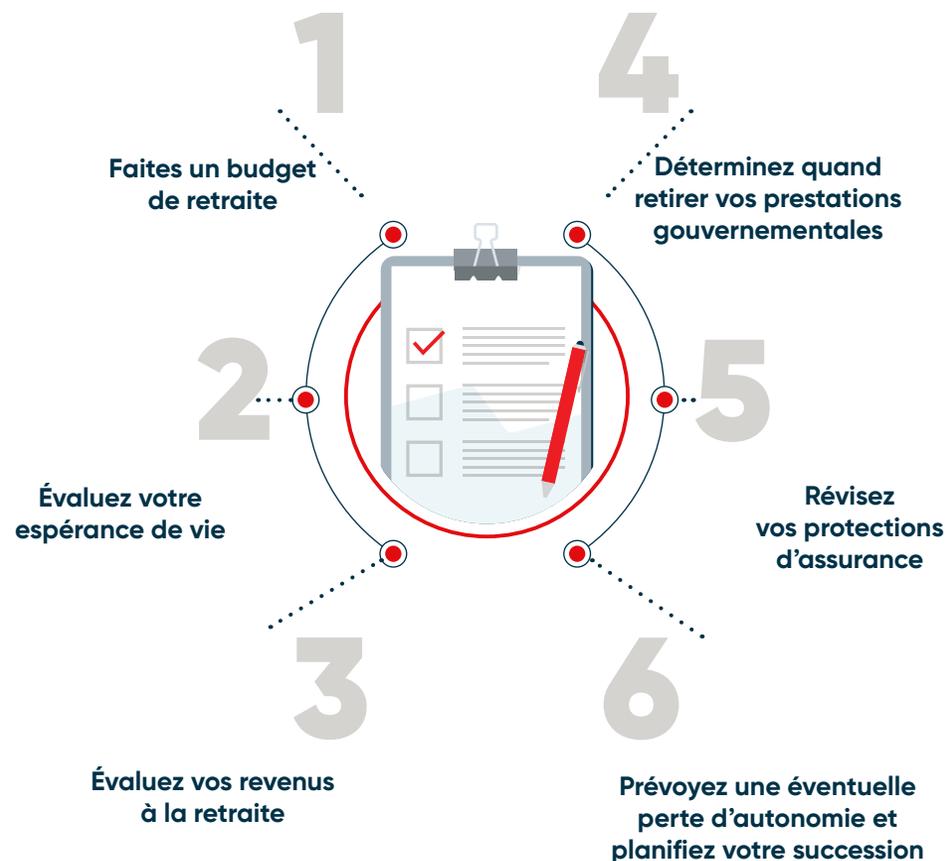
Sources : 1. *Optimisme financier durant la pandémie : les Canadiens découvrent la véritable valeur des conseils et de la planification* – Sondage RBC, mars 2021. 2. *Planification financière : la voie vers une meilleure résilience financière du ménage*, rapport du Financial Resilience Institute, juillet 2023.



Avez-vous commencé à planifier votre retraite ?



Pour vivre une retraite à la hauteur de vos attentes, une bonne planification est essentielle. Mais, la retraite n'est pas qu'une question de chiffres. Il est tout aussi important de prendre le temps d'identifier vos désirs et vos projets.



Faire un budget



5 risques de la retraite



Sources de revenu



Quand retirer RPC/RRQ et PSV ?



Besoins d'assurance



Gestion des risques



Décès sans testament: qui hérite ?





1. Sous-estimer votre espérance de vie

Selon les statistiques récentes, si vous êtes actuellement âgé·e de 60 ans, il y a 50 % de chances que vous ou votre conjoint·e viviez jusqu'à 94 ans.



2. Ne pas tenir compte de l'inflation

Les biens essentiels connaissent les plus grandes fluctuations.



3. Oublier de planifier les dépenses en soins de santé

À partir de 70 ans, les dépenses des Canadien·ne·s en soins de santé tendent à presque doubler tous les 10 ans.



4. Faire des retraits trop élevés

Des retraits trop élevés peuvent compromettre la durée de votre capital. Dans l'exemple ci-dessous, si une personne retire 6 % de son actif chaque année (pondéré selon l'inflation), son actif sera épuisé à 97 ans.



5. Opter uniquement pour des placements à faible risque, ce qui réduit le potentiel de rendement

Bien répartir vos placements contribue à faire durer votre capital. Dans l'exemple ci-dessous, on voit que pour le même niveau de risque, le Portefeuille C obtient un rendement supérieur au Portefeuille A.



Planifier
votre retraite



Sources
de revenu



Stratégie de
décaissement





Tout dépend de votre situation. Le REER est un compte d'épargne-retraite à long terme, déductible d'impôt et imposable au retrait. Le CELI est non déductible d'impôt et non imposable au retrait. Le CELIAPP est un compte d'épargne libre d'impôt destiné à l'achat d'une première propriété. Contrairement au REER, les retraits du CELI et du CELIAPP ne réduisent pas vos prestations gouvernementales. Découvrez les principales différences et similitudes entre les trois produits.

	REER	CELI	CELIAPP
Qui est admissible ?	Toute personne résidant au Canada et âgée de 71 ans ou moins, ayant gagné un revenu l'année précédente (sous réserve du facteur d'équivalence)	Toute personne résidant au Canada et âgée d'au moins 18 ans ²	Toute personne résidant au Canada, âgée entre 18 ⁴ et 71 ans n'ayant pas été, ni son ou sa conjoint-e, à tout moment durant la partie de l'année précédant l'ouverture du compte ou durant les 4 années précédentes, propriétaire d'une habitation admissible comme lieu principal de résidence
Quelle est la cotisation annuelle autorisée ?	18 % du revenu gagné jusqu'au maximum annuel permis ¹	7 000 \$ ³	8 000 \$ avec un plafond à vie de 40 000 \$ ⁵
Comment la limite de cotisation est-elle indexée ?	Indexée sur l'inflation en utilisant les rémunérations et salaires globaux moyens de l'industrie	En fonction de l'Indice des prix à la consommation, arrondi aux 500 \$ près	Ce montant ne sera pas ajusté en fonction du coût de la vie ou de l'inflation
La cotisation peut-elle être déduite du revenu imposable ?	Oui	Non	Oui
Les cotisations au conjoint ou à la conjointe sont-elles autorisées ?	Oui	Non. Une personne pourrait faire un don ou un prêt à son ou sa conjoint-e pour que ce-tte dernier-ère contribue à son CELI ³	Non. Une personne pourrait faire un don ou un prêt à son ou sa conjoint-e pour que ce-tte dernier-ère contribue à son CELIAPP ⁵
Y a-t-il une pénalité en cas de cotisation excédentaire ?	Oui: 1% par mois (un excédent maximal de 2 000 \$ à vie est permis sans pénalité)	Oui: 1% par mois s'il y a un excédent durant le mois, peu importe le moment	Oui: 1% par mois s'il y a un excédent durant le mois, peu importe le moment
Les retraits sont-ils imposés ?	Oui, sauf le retrait de type RAP	Non	Non, s'ils s'appliquent à l'achat d'une première habitation admissible



1. Source : Agence du revenu du Canada, section Cotisations déductibles au titre des REER, canada.ca.
 2. Les droits de cotisation débutent dès 18 ans, et ce, quel que soit l'âge de la majorité dans la province.
 3. Source : Agence du revenu du Canada, section Cotisations CELI, canada.ca.
 4. Selon l'âge de la majorité dans la province de résidence.
 5. Source : Agence du revenu du Canada, section Conception du compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, canada.ca.



Quelles sont les sources de revenu principales à la retraite ?



Vos revenus de retraite proviennent de trois principales sources : l'épargne personnelle, les régimes complémentaires de retraite et les régimes gouvernementaux. Les régimes gouvernementaux ne suffisent habituellement pas à vous assurer assez de revenus pour maintenir votre niveau de vie à la retraite. Assurez-vous d'épargner suffisamment afin de compléter les autres sources de revenu !



ÉPARGNE PERSONNELLE

placements enregistrés et non enregistrés (REER, CELI, etc.), autres actifs personnels (immobilier, etc.)

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

(fonds de pension avec votre employeur)

RÉGIMES GOUVERNEMENTAUX

(Régime de rentes du Québec (RRQ), Régime de pensions du Canada (RPC), Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV))



REER, CELI ou CELIAPP ?



Quand retirer RPC/RRQ et PSV ?



Stratégie de décaissement





L'ordre de retrait de vos placements influence de façon importante la durée de votre capital. Il est habituellement plus avantageux de retirer d'abord les placements non enregistrés (NE).

Hypothèse : capital de départ distribué à parts égales dans un REER, un CELI et des placements non enregistrés. Le portefeuille est constamment rééquilibré à 50 % en actions (rendement de 6,5 %; 80 % en gains en capital, 20 % en dividendes) et à 50 % en titres à revenu fixe (rendement de 4 %). Les calculs sont faits à la marge, en présumant le taux d'imposition de 40 % et le traitement fiscal particulier des gains en capital et des dividendes.



REER, CELI
ou CELIAPP ?



Quand retirer
RPC/RRQ et PSV ?



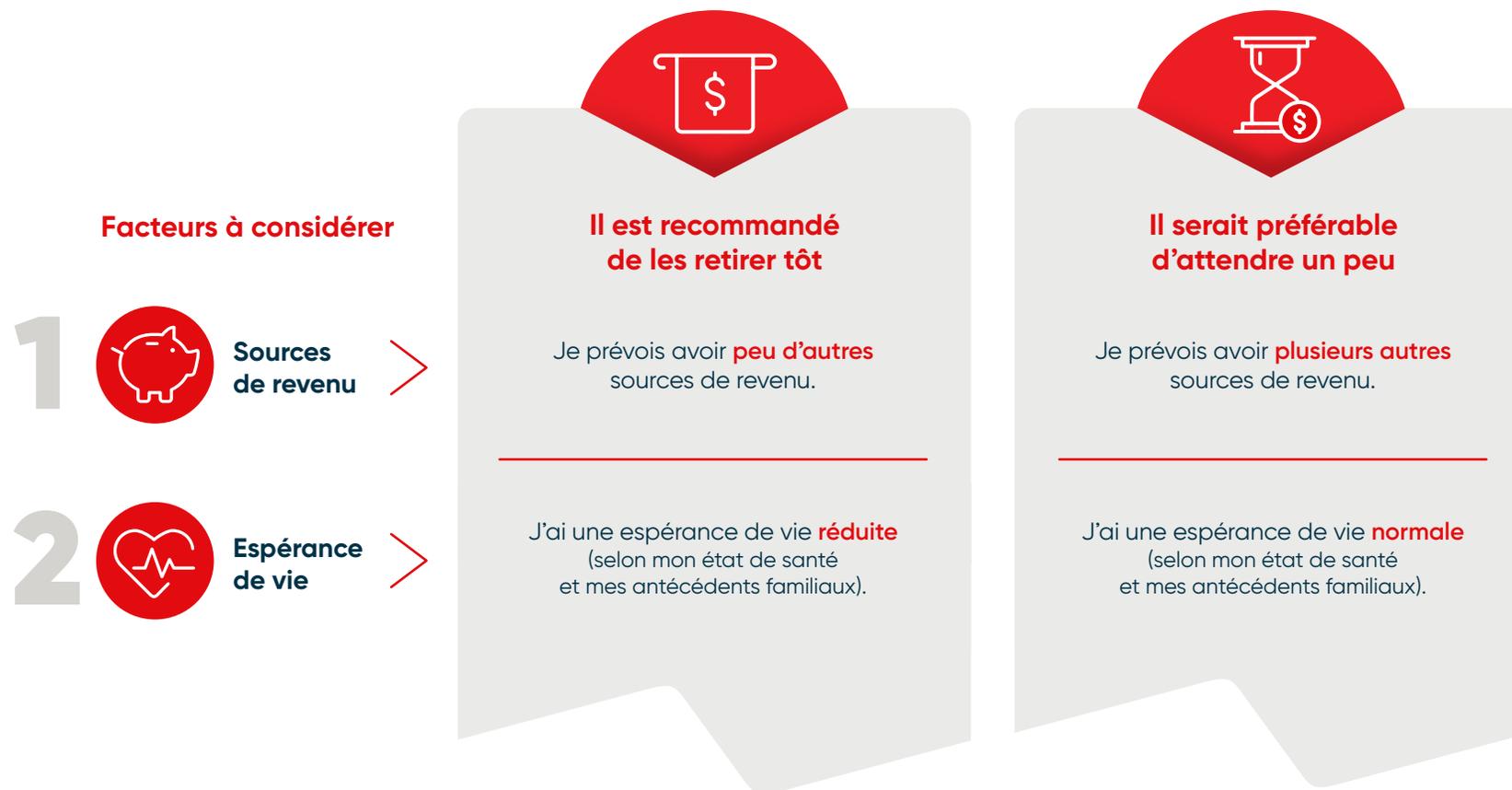
Sources
de revenu



Quand retirer la rente du RRQ/RPC¹ et la PSV ?



Il n'y a pas de calcul parfait pour déterminer l'âge idéal de retrait. C'est à vous que revient l'évaluation de votre situation personnelle et la prise de décision en fonction de vos besoins et de vos priorités.



Note pour la PSV : si vos revenus bruts seront plus élevés que la limite de récupération de la PSV à 65 ans, il est préférable de reporter votre PSV le plus longtemps possible. Pour les client-e-s qui recevront le SRG, il est recommandé de faire la demande de PSV dès votre admissibilité.

1. Selon votre province de résidence.





Les héritiers légaux et héritières légales au Québec

Si vous décédez sans testament, vos biens seront partagés en fonction du Code civil du Québec.

Répartition de la succession sans testament (ab intestat)

	Conjoint·e légal·e ¹	Enfant(s) ²	Père et mère	Frère(s)/sœur(s) et/ou neveu(x)/nièce(s)
Avec conjoint·e légal·e	1/3	2/3		
	2/3	Aucun	1/3	
	2/3	Aucun	Aucun	1/3
	100%	Aucun	Aucun	Aucun
Sans conjoint·e légal·e ³	Aucun	Aucun	1/2	1/2
	Aucun	Aucun	Aucun	100%
	Aucun	Aucun	100%	Aucun
	Aucun	100%		

1. Aux fins du Code civil du Québec, seules les personnes légalement mariées ou unies par union civile sont reconnues lors d'une répartition ab intestat.

2. La part d'un enfant décédé revient à ses descendant·e·s (enfants ou à défaut petits-enfants).

3. Certaines lois particulières protègent les conjoint·e·s de fait (ex. : fonds de pension).

Décès sans testament





Nos solutions en gestion de patrimoine

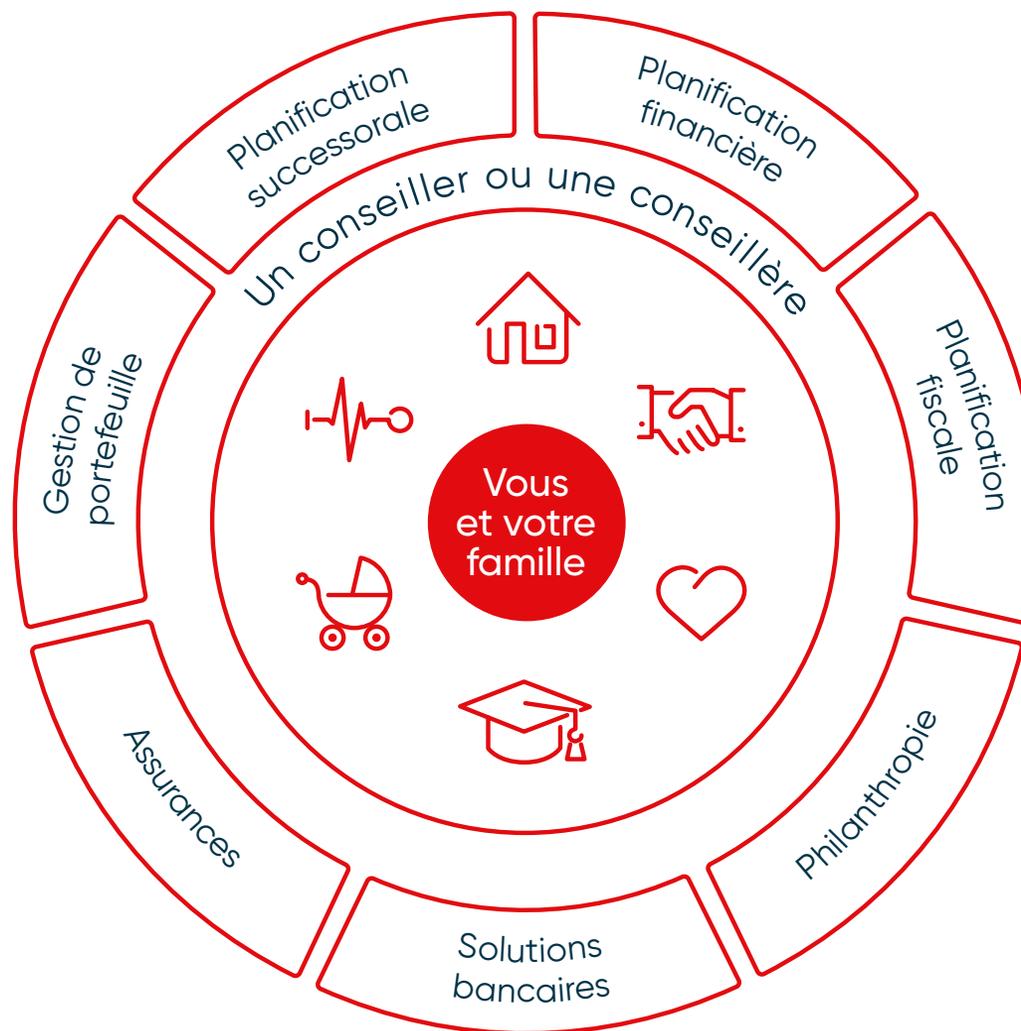
Un·e conseiller·ère présent·e à chaque moment important de votre vie 40

Profitez de la gestion déléguée 41

Connaissez-vous votre profil d'investisseur·euse ? 42



Un·e conseiller·ère présent·e à chaque moment important de votre vie





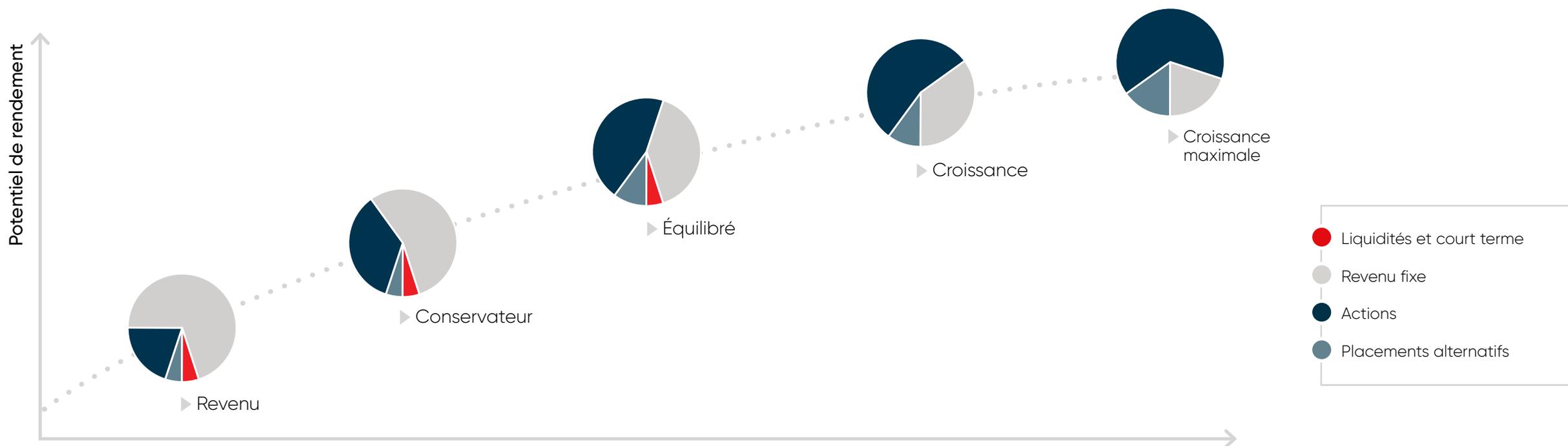
Confiez les commandes de votre portefeuille à des spécialistes



Connaissez-vous votre profil d'investisseur·euse ?



Votre profil d'investisseur·euse vous aide à trouver le type de portefeuille qui vous convient. Il est déterminé par votre tolérance au risque, vos objectifs et le temps durant lequel vous êtes prêt·e à investir.



Établir votre profil d'investisseur·euse





FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

GESTION DE PATRIMOINE

L'information, les données et les renseignements fournis dans le présent document, y compris ceux fournis par des tiers, sont considérés exacts au moment de leur impression et ont été obtenus de sources que nous avons jugées fiables. Nous nous réservons le droit de les modifier sans préavis. Ces informations, données et renseignements sont fournis à titre informatif uniquement. Aucune représentation ni garantie, explicite ou implicite, n'est faite quant à l'exactitude, la qualité et le caractère complet de cette information, de ces données et de ces renseignements.

Le présent document ne recommande en aucun cas l'achat ou la vente de quelque titre que ce soit, et il est fortement recommandé au ou à la lecteur-trice de consulter un-e intervenant-e du secteur financier et/ou un-e conseiller-ère fiscal-e professionnel-le avant de s'engager dans toute opération d'achat ou de vente de titre.

Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine (FBNGP) est une division de la Financière Banque Nationale inc. (FBN) et une marque de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par la FBN. FBN est membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI) et est une filiale en propriété exclusive de la BNC, qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA: TSX).

© Financière Banque Nationale, 2025. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Financière Banque Nationale.

